

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 82- 2022

Séance du : 21 novembre 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 9  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux le 21 Novembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

**Etaient présents :**

BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :**

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul  
LEBARON Joëlle donne pouvoir à STORNI Cécile  
LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

**Excusés :** GRANGÉ David, ALLEGRE Sophie

**Date de convocation :** 15/11/2022

**Date d'affichage :** 15/11/2022

**OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

L'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du conseil municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret à cette nomination comme le permet l'article L2121-21, dernier alinéa du CGCT
- **NOMME** Cécile STORNI.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



Publication du 28/11/2022